MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE UNION – DISCIPLINE - TRAVAIL

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN







Secteur des transports

N° d'Identification du projet : P-CI-D00-004

Référence de l'avis : N° S 26/2018

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR (SERVICES DE CONSULTANT)

ELABORATION DU PLAN DE CIRCULATION POUR LE GRAND ABIDJAN

- 1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) un don en vue du financement de certaines activités du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA). A cet effet, il a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le coût du contrat de services de consultants relatifs à l'élaboration du plan de circulation pour le Grand Abidjan.
- 2. L'objectif général visé par cette prestation est la détermination et l'évaluation d'un ensemble cohérent de mesures applicables à court terme, notamment :
 - aménagements légers de voirie, signalisation lumineuse ou non ;
 - régulation de l'offre et de la demande de stationnement public et privé par la réglementation et/ou la tarification ;
 - régulation de la demande de déplacements par la réglementation et/ou la tarification ; restructuration des lignes de transport collectif ;
 - contrôle d'application de la réglementation ;
 - informations des usagers, secours.
- 3. L'élaboration du plan de circulation pour le Grand Abidjan a deux objectifs spécifiques définis comme suit :
 - une meilleure utilisation de la capacité des infrastructures de transport urbain existantes ou en cours de création et une meilleure régulation des flux de trafic et du stationnement dans l'aire métropolitaine d'Abidjan;
 - une amélioration du rendement du système de transport urbain existant, notamment les transports collectifs.
- 4. Le consultant retenu aura à réaliser les tâches suivantes :
 - la collecte des données et diagnostic des conditions actuelles de circulation et de stationnement à Abidjan, ainsi que la gestion des flux de trafic;

- l'élaboration d'un plan d'actions ;
- l'élaboration de Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour la mise en place d'un système de gestion intelligente du trafic, ainsi que la reprise du jalonnement (signalisation horizontale et verticale) de la voirie d'Abidjan et la gestion concédée du stationnement dans les parking et voiries à un ou plusieurs opérateurs privés dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP).
- 5. Le délai global de la prestation est de huit (8) mois, hors délai d'approbation des rapports par l'Administration. La période probable du début des services est septembre 2018.
- 6. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère des Infrastructures Économiques invite par le présent avis les consultants (firmes) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leur expérience et capacité technique à pouvoir exécuter lesdits services notamment : références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
- 7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire de le retenir sur la liste restreinte.
- 8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture (heure GMT) de bureau suivantes :
 - Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.
- 9. Les expressions d'intérêt (**en 1 original et 5 copies**) doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **27 mars 2018** à 10 heures (heure GMT) et porter expressément la mention :
 - « Élaboration du plan de circulation pour le Grand Abidjan dans le cadre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan ».
 - NB: une version numérique en Word de l'offre sur CD-ROM, devra être jointe obligatoirement.
- 10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGEROUTE

Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats Sise Avenue Terrasson de Fougères 08 BP 2604 ABIDJAN 08 TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82

> Fax: (225) 20 25 10 23 Site web: www.ageroute.ci

Email : ageroute@ageroute.ci et copie à mameite@ageroute.ci et isouattara@ageroute.ci